

## L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



# Des aides de la Région pour réduire votre facture de chauffage

Lydia Magnoni

Cahiers > Du bon sens et quelques primes...

Le 20 mars 2012 | | 2 messages

**L'hiver s'achève. Pour beaucoup d'entre nous, se chauffer durant cet hiver a coûté très cher. Et les prix du gaz et du mazout restent très élevés. C'est donc toujours une bonne idée d'améliorer les performances énergétiques de votre logement. Même si vous en êtes locataire. En 2012 encore, il y a des aides de la Région pour vous aider...**

Des primes pour vous aider à consommer moins d'énergie dans votre logement ? Ce n'est pas nouveau. Mais est-ce qu'elles n'avaient pas été supprimées fin 2011 ?

Pas du tout... Les primes existent encore dans les trois régions du pays. Et certaines ont même été augmentées. Ce qui a été supprimé fin 2011, ce sont les mesures fédérales de réductions d'impôts pour certains travaux qui économiseront l'énergie dans les logements.

### **Ne pas confondre primes régionales et réductions d'impôts fédérales**

Il existe depuis quelques années des mesures fédérales et des primes régionales pour faire des travaux qui économisent l'énergie dans les logements.

### **Petit rappel**

En 2011, le gouvernement fédéral vous accordait 40 % de réduction d'impôts si vous installiez des panneaux photovoltaïques, si vous remplaciez une chaudière, si vous posiez des châssis à double vitrage ou encore, si vous isoliez votre toit.

Fin 2011, mauvaise surprise : le gouvernement fédéral a pris des mesures budgétaires : il a supprimé presque toutes les réductions d'impôts dès le 1er janvier 2012. Le gouvernement fédéral continue à accorder des réductions d'impôts si vous isolez votre toit. Mais la réduction d'impôt sera de 30 % (au lieu de 40% en 2011).

Suite à ces changements, beaucoup ont cru que les primes régionales, elles aussi avaient été supprimées. Pourtant, ces primes existent encore dans les trois régions du pays. Avec des petites différences entre Régions.

### **Les primes régionales en Wallonie : pour quels travaux ?**

En 2012, la plupart des primes régionales sont maintenues. Et certaines ont même été augmentées.

Pour 2012, la Région wallonne a consacré une enveloppe de 76,5 millions d'euros pour des primes. Vous pouvez obtenir ces primes si vous faites chez vous des travaux d'isolation et d'économie d'énergie.

Quels travaux ? Par exemple, isoler votre toit, vos sols, vos murs, placer des double vitrages, installer une pompe à chaleur, remplacer votre vieille chaudière. Il y a aussi une prime pour vous aider à réaliser un audit énergétique de votre logement.

### **Des primes pour qui ?**

Ces primes régionales, tout le monde peut les obtenir. La condition principale, c'est que ces travaux aient pour but d'économiser l'énergie dans le logement. Vous pouvez bien sûr, obtenir ces primes si vous êtes propriétaire du logement que vous occupez et dans lequel vous voulez faire des travaux.

Mais vous pouvez aussi obtenir ces primes si vous êtes locataire de votre logement. En effet, c'est celui qui paie la facture qui peut obtenir la prime.

Vous pouvez obtenir une prime si vous faites appel à une entreprise pour faire les travaux. Mais pour certaines primes vous pouvez aussi obtenir une prime si vous faites des travaux vous-même.

Et dans tous les cas, si vous choisissez des matériaux naturels vous avez une prime supérieure.

Enfin, dernière bonne nouvelle : depuis 2001, le montant des primes à l'isolation dépend aussi de vos revenus. Si vous avez de petits revenus, vous pourrez obtenir une prime plus importante.

### **Des primes économiques et écologiques**

En 2011, plus de 70 000 personnes ont obtenu ces primes. Et 40 % des primes sont allées à des ménages à faibles revenus. Ces primes ont donc réussi à toucher les plus fragiles. Ceux pour qui la facture d'énergie devient impayable. En effet, l'énergie n'a jamais été aussi chère. Les primes sont donc un excellent moyen d'aider les plus faibles à diminuer leur facture d'énergie. En effet, elles aident à améliorer les performances énergétiques de leur logement. Les consommations d'énergie et les factures diminuent sans réduire le confort de vie...

Et cela fera de plus, du bien à l'environnement, puisque le logement rejettera moins de CO2 dans l'atmosphère. C'est ce qu'on appelle un cycle vertueux.

En mai prochain, pour encourager encore un peu plus ces cycles vertueux, la Région wallonne lance l'alliance emploi-environnement. Vous pourrez ainsi financer des ensembles de travaux qui économisent l'énergie une partie par des primes, le reste grâce à un prêt vert.

---

### **P.-S.**

*Pour tout renseignement, le numéro gratuit : 0800 11 901*

*Le numéro des Guichets de l'énergie : 078 15 15 40*

---